

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 1^{er} MARS 2024

CONVOCACTION

L'an deux mil vingt-quatre, le **premier mars** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Philippe.

DATE D'AFFICHAGE :

ETAIENT PRESENTS : M. DESLANDES Philippe, M. JARIES Christian, Mme HIVER Anne, Mme BENOIST Mélanie, M. FERRAND Joël, M. TIREAU Guillaume, M. HULLIN Jérôme, Mme DAVID Géraldine, M. MOREAU Sébastien, Mme PHELIPEAU Béatrice, M. ROCHETEAU Emmanuel, M. COLLIN Hubert, Mme BRETONNIERE Delphine, Mme COTTEREAU Karen,

ABSENTS : Mme PREZELIN Magali donne pouvoir à M. DESLANDES Philippe, M. DESNOES Guy donne pouvoir à M. JARIES Christian, Mme COSNARD Katia donne pouvoir à Mme PHELIPEAU Béatrice, Mme BLONDEAU Cindy donne pouvoir à M. HULLIN Jérôme.

NOMBRE DE VOTANTS

Présents : 14

Absents : 4

Votants : 18

ORDRE DU JOUR

1) Délibérations Votes des Comptes administratifs 2023

2) Délibérations Approbations des Comptes de gestion 2023

3) Délibérations électricité M De Balsac

4) Délibérations des subventions des associations

5) Délibérations choix amendes de police

6) Chemin des Richardières

7) Station épuration - Agrandissement et contrat d'affermage

8) Commission Environnement communauté de commune

9) Voirie

QUESTIONS DIVERSES :

- Formation de 20h licence IV
- RH : congés des agents
- Retour des entretiens pour le poste d'agent d'accueil
- Journée communale
- Cimetière

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 2 février 2024.

DELIBERATION N°9-2024

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - budget Assainissement

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 53 504.72 €

BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €

EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 53 504.72 €

TOTAL AFFECTÉ : 53 504.72 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Le compte de gestion budget Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°10-2024

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - budget CCAS

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 1724.75 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 1724.75€
TOTAL AFFECTÉ : 1724.75 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Le compte de gestion budget CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°11-2024

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - budget Commune

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 422 298.79 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 422 298.79€
TOTAL AFFECTÉ : 422 298.79 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Le compte de gestion budget commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°12-2024

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - budget Immeuble

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 87 636.12 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 39 537.11 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 39 537.11 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 48 099.01 €
TOTAL AFFECTÉ : 87 636.12 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Le compte de gestion budget immeuble, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°13-2024

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - budget Station carburant

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 48 628.70 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 48 628.70€
TOTAL AFFECTÉ : 48 628.70 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Le compte de gestion budget station carburant, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de

sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 14-2024

Monsieur le maire présente au conseil municipal la mise en place d'un acte de dédommagement forfaitaire concernant l'électricité utilisée par la commune sur le compteur électrique commun avec M Heim De Balsac.

Il a été délibéré la somme de 15 287.84 € pour dédommager M Heim de Balsac jusqu'au 1^{er} aout 2022.

DELIBERATION N° 15-2024

Vote des subventions 2024

Au vu du montant des subventions allouées aux différentes associations en 2023, les montants alloués pour 2024 seront les suivants :

ASSOCIATIONS :	2024
ADMR Malicorne	110.00 €
AFDI	105.00 €
AFN (anciens combattants)	450.00 €
Amis réunis (boule de fort)	380.00 €
Animations loisirs	920.00 €
APE	740.00 €
Arbre de Noel APE	210.00 €
Atoucrin	300.00 €
Chambre des métiers	40.00 €
Classe découverte école	2 600.00 €
Comice canton La Flèche	586.00 €
Comité d'embellissement du canton	110.00 €
Comité des fêtes	500.00 €
Coopérative transport scolaire	1 200.00 €
Croix rouge	110.00 €
Donneur de sang	110.00 €
Eki libre	150.00 €
Génération mouvement	300.00 €
Khalyss mon X traordinaire	150.00 €
Les guibolles d'Aligné	300.00 €
Mucoviscidose	80.00 €
Nuisibles	360.00 €
Prévention routière	180.00 €
Refuge AFDA (chiens)	200.00 €
Restos du cœur Durtal	400.00 €
Société de courses Durtal	400.00 €
Soins à domicile SSIAD	60.00 €
Téléthon	80.00 €
USCA	740.00 €
USCA (eau-elec)	4 000.00 €
RESO AP	200.00 €
TOTAL	16 071.00 €

Sans retour du bilan demandé, la subvention ne sera pas versée.

DELIBERATION N° 16-2024

Sponsoring association TRAIT POUR TRAIT (ROUTE TRAIT BREIZH 2024)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une habitante (Mme Maelys Cottereau) sollicitant la participation de la commune pour l'association Trait pour Trait.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le versement de la somme de 400 € pour l'association TRAIT POUR TRAIT (ROUTE TRAIT BREIZH 2024).

DELIBERATION N° 17-2024

Dotation de produit des amendes de polices.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la circulaire de Monsieur le Président du Conseil Départemental relative aux conditions d'attribution de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière au titre de 2024.

Il est rappelé que les opérations éligibles à cette aide doivent être de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière.

- *Le projet d'installation de deux radars pédagogiques.*
- *Le financement sera réparti de la manière suivante : 50% Amendes de police ainsi que 50% Financement communal.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Approuve de présent exposé*
- *Décide de présenter et de solliciter le concours du conseil départemental.*

Approuve le projet prévisionnel ci-dessus mentionné

CHEMIN DES RICHARDIERES

Monsieur le maire présente deux devis concernant la reprise d'un chemin piétonnier au Richardières. L'entreprise HMTP est retenue.

STATION EPURATION - CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur le maire explique que le contrat d'affermage actuel a pris fin avec Veolia.

Il est proposé d'établir un contrat d'affermage groupé avec une autre commune pour réduire les frais.

Concernant l'agrandissement de la station d'épuration, Monsieur le maire informe d'une réunion le 12 mars 2024 à 14h00 à la mairie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DECHETS

Monsieur Jaries évoque le bilan de la commission environnement.

Le fonctionnement de la déchèterie est très satisfaisant.

Il est évoqué comme projet, des containers individuels.

Concernant les composteurs, les personnes intéressées pourront venir en mairie et seront inscrit sur une liste pour établir la demande à la communauté de commune.

VOIRIE

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu du canton de la Flèche.

Ce courrier met en avant le programme des enduits, des réparations et assainissement des plates formes pour 2024.

Questions diverses :

- Formations des 20h licence IV, M Tireau et/ou Mme Hiver se portent volontaires pour effectuer la formation.
- L'offre d'emploi d'agent administratif et d'accueil est pourvue par Mme Estivalet.
- La journée communale aura lieu le 13 avril 2024, la fête communale aura lieu le 13 juillet 2024
- EDF de la salle des fêtes suivi par M Phelipeau fait remonter une grande économie d'Energie depuis cette année, grâce à son travail assidue.

Tour de table :

- Borne irve : elle ne fonctionne pas correctement
- Commerce : sol à finaliser
- LPC locaux vacants : taxes
- Courrier FDSEA, Monsieur le maire fait lecture.
- Comice Mareil (24-08-2024)
- Fête communale : réunion le 18 mars 2024 à 20h30
- Comice : 1^{ère} réunion préparatoire le 8 avril 2024. Le comice aura lieu à La Chapelle d'Aligné en 2025.
- M Hullin demande une rencontre avec M De Sagazan (commission économique).
- Le bâtiment LPC est à vendre
- M Ferrand demande où en est le chemin des médecins ? En attente d'accord avec la CCPF
- Mme Benoist fait un autre devis pour le meuble de l'école.